GEPS
GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE

ars Agence Régionale de Santé

ODPC CNQSP

odpc N° 1587
Organisme enregistré par l'Agence nationale du DPC
Retrouvez toute l'offre du DPC sur www.mondpc.fr

DATADOCKÉ

FORMATION EN PREVENTION DU SUICIDE / Evaluation-Orientation

1. DE QUOI S'AGIT-IL ?

Former ou renforcer des compétences professionnelles à l'évaluation et l'orientation de personnes repérées comme étant à risque suicidaire.

S'inscrire dans un dispositif de prévention globale à articuler avec le dispositif sentinelle et intervention de crise construisant ainsi un réseau de prévention et un maillage territorial destinés au repérage, à l'évaluation, l'orientation et l'intervention de la crise suicidaire.

2. LES FONCTIONS : A quoi cela sert ?

La formation : renforcer les habiletés des professionnels(les) au contact des populations à risque suicidaire pour repérer et évaluer un risque suicidaire et orienter de manière ajustée ces personnes vers les ressources de soins adaptées.
Permettre et soutenir l'identification, la mise en place et la fonctionnalité d'un réseau de prévention.

Le dispositif : faciliter, à l'échelle d'un territoire, l'évaluation et l'accès aux soins des personnes à risque suicidaire.

A quoi cela ne sert pas ?

La formation ne sert pas à former des personnes ressources dans un environnement non ciblé

Le dispositif ne sert pas à sensibiliser ou repérer dans la population générale à la problématique suicidaire (ne consiste pas en une action de prévention universelle)

3. A QUI CELA S'ADRESSE ?

A des professionnels de la santé, du médico-social et des services socio-éducatifs susceptibles d'être au contact d'une population à risque, en fonction du réseau d'aval.

4. LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE ?

La formation :

- Le module de formation Evaluation-orientation s'articule à un volet de formation destine au repérage (sentinelle) en amont et à l'intervention de crise en aval.
- Les évaluateurs sont inscrits dans un **réseau** dont la liste est connue et régulièrement mise à jour, au sein duquel sont dispensées des actions de **formation continue et de debriefing au moins une fois par an.**

Le dispositif :

- Les évaluateurs doivent donc pouvoir être identifiés par les sentinelles formées en amont.
- Ils doivent pouvoir avoir recours et orienter en aval vers des intervenants de crise s'ils ne le sont pas eux mêmes et vers des ressources sanitaires bien identifiées si nécessaire.

5. QUI SONT LES ACTEURS DU DISPOSITIF ?

La formation :

- Les ARS
- Les formateurs nationaux et régionaux

Le dispositif :

- Les ARS
- Les resources sanitaires spécialisées et de premier niveau
- Les resources non sanitaires (sociales, éducatives, maisons des adolescents, réseaux de prevention du suicide…)
- Les partenaires locaux (collectivités territoriales, mutualités, IREPS,)…

6. A QUEL COÛT ?

La formation : formation des évaluateurs : 2 jours de formation initiale + formation/sensibilisation en continu
Formation en intra : sur devis, nous contacter
Formation extra ou inter : 350€ par personne pour 2 jours de formation initiale
DPC : La formation inclus la validation des obligations de DPC. N° de programme : 15872000011 (N° organisme de formation : 53350920735)
Inscriptions et renseignements : 06 26 31 62 89 / 09 83 73 00 17 – geps-formation@odpccnqsp.org

Le dispositif : mobilisation des opérateurs de territoire pour assumer les prérequis et fonctions de coordination.